

AVIS: ARTICLE 443.1.

CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

« Il est interdit à tout conducteur d'un véhicule routier de faire usage d'un téléphone cellulaire ou de tout autre appareil portatif conçu pour transmettre ou recevoir des informations ou pour être utilisé à des fins de divertissement, ou de faire usage d'un écran d'affichage. [...] Le conducteur du véhicule routier qui tient en main, ou de toute autre manière, un appareil électronique portatif est présumé en faire usage. »

La loi stipule que le cellulaire doit être fixé en tout temps à un support solide lorsqu'il est utilisé par le conducteur d'un véhicule à moteur. Il est interdit de placer l'appareil entre ses jambes, dans le porte-gobelet ou encore sur le siège du passager. Le support à cellulaire est donc le meilleur outil.

CONTREVENIR À CETTE LOI IMPLIQUE:

- Des amendes variant entre 300 et 600 \$
- 5 points d'inaptitude (c'est-à-dire perdre son permis probatoire)
- La suspension du permis de conduire allant de 3 à 30 jours en cas de récidives
- Des amendes aussi pour les cyclistes

Le représentant m'a	lu la présente et j'en comprends les terme	es.	
Je me suis procuré ι	un support cellulaire tel que proposé par la	a loi.	
Je refuse de me prod la loi et les sanctions	curer un support cellulaire. Le représentar s possibles.	nt m'a bien lu les dét	tails de
Je possède déjà un	support cellulaire.		
	Signature :	# de cellulaire :	
Signature du represent	tant :		





AVIS: ARTICLE 443.1.

CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

"Every driver of a road vehicle is prohibited from using a cell phone or any other portable electronic device designed to send or receive information or to be used for entertainment purposes, and from using a display screen. [...] The driver of a road vehicle who is holding a portable electronic device in hand or in any other manner is presumed to be using the device."

La loi stipule que le cellulaire doit être fixé en tout temps à un support solide lorsqu'il est utilisé par le conducteur d'un véhicule à moteur. Il est interdit de placer l'appareil entre ses jambes, dans le porte-gobelet ou encore sur le siège du passager. Le support à cellulaire est donc le meilleur outil.

CONTREVENIR À CETTE LOI IMPLIQUE :

- Des amendes variant entre 300 et 600 \$
- 5 points d'inaptitude (c'est-à-dire perdre son permis probatoire)
- La suspension du permis de conduire allant de 3 à 30 jours en cas de récidives
- Des amendes aussi pour les cyclistes

Le représentant m'a lu la présente et j'en comprends les termes.	
Je me suis procuré un support cellulaire tel que proposé par la loi.	
Je refuse de me procurer un support cellulaire. Le représentant m'a bien lu les dét la loi et les sanctions possibles.	ails de
Je possède déjà un support cellulaire.	
Date :	
Signature de l'agent :	



D2 | | | | | TECHNOLOGIE

